

463

Paris, le 18 août 1919.

contrôle

Monsieur le Conseiller fédéral,

-2-

En date du 16 août, M. Loucheur, en sa qualité de président de la Commission européenne des Charbons, a chargé la Légation de transmettre au Gouvernement Fédéral le questionnaire ci-joint relatif à la production, à la consommation, aux importations et exportations de charbon en Suisse. M. Loucheur insiste sur l'urgence des renseignements demandés et attacherait beaucoup de prix à recevoir une réponse dans les dix jours. La note ne donne aucune indication au sujet de la composition de la Commission, de son but exact ou de ses moyens d'action.

D'après les communiqués parus dans les journaux et selon les renseignements que nous avons sollicités du Ministère de la Reconstitution Industrielle, la Commission européenne des Charbons a été créée au cours de la dernière session du Conseil Suprême Economique à Londres.

Au Département Suisse de l'Economie Publique,

Secrétariat Général
Secretariat GeneralB E R N E .

J/R

Dodis



A la séance du 3 août, Sir Auckland Geddes, Président du Board of Trade, avait défini la politique charbonnière du Gouvernement anglais. Une première statistique, établie vers le milieu du mois de juillet, donnait à l'Angleterre une production annuelle de 213 millions de tonnes (ce qui marque déjà une diminution de 37 millions de tonnes sur la moyenne des années antérieures). Ce chiffre de 213 millions permettait à l'Angleterre de subvenir à tous ses besoins et d'exporter 25 millions de tonnes (dont 2 millions pour la France). En raison des événements récents, cette statistique a dû être révisée; Sir A. Geddes a déclaré qu'il fallait fixer à 183 millions de tonnes seulement la production pour les prochains douze mois. Il en résulte que l'Angleterre devra probablement importer elle-même cinq millions de tonnes.

M. Hoover, de son côté, a présenté un rapport sur la situation charbonnière de l'Europe (Russie et Balkans exclus). Les experts américains ont estimé à 679.500.000 tonnes la production totale de l'Europe en 1913, à 443 millions de tonnes la production probable pour 1919 (diminution de 236.500.000 tonnes, soit 35% du chiffre normal).

M. Hoover a ensuite démontré l'impossibilité pour les Etats-Unis de résoudre à eux seuls le problème (question de fret surtout); en examinant les remèdes possibles, augmentation de la production et organisation de la

distribution, l'ancien food-controller des Etats-Unis a préconisé la création d'un organe de contrôle européen chargé de stimuler la production et d'organiser une distribution permettant aux Etats non-producteurs surtout de conserver leur stabilité économique et politique.

Le 5 août, le Conseil Suprême, adoptant les conclusions de M. Hoover, décidait la création d'une Commission européenne des Charbons.

Le 8 août, la commission se réunissait pour la première fois à Paris, sous la présidence de M. Loucheur. Pour le moment, son activité se borne à des travaux de statistiques; la commission procède à une enquête qui embrasse toute l'Europe et qui lui permettra de se faire une idée juste de la situation charbonnière européenne.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le chiffre III du questionnaire; la différence entre les chiffres prévus par nos accords et l'importation effective devra naturellement y être mentionnée.

Nous serions, d'autre part, heureux de recevoir les statistiques mensuelles (à partir de 1919) de nos importations en charbons, statistiques autrefois dressées par le Bureau de l'Approvisionnement en Charbons de l'Economie Industrielle de Guerre.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse :